

Voler-Coller : Stop au plagiat !

Introduction

Est-ce que j'ai le droit de recopier une partie d'un livre dans mon travail ? Et cette image que j'ai trouvée dans un article, est-ce que j'ai le droit de l'utiliser ? On me demande de faire une bibliographie à la fin du mémoire, mais comment ça s'organise exactement ? Qu'est-ce que je dois mettre là-dedans ?

Ces questions, vous vous les êtes sans doute posées, ou vous allez très prochainement vous les poser lors de vos études. Que ce soit dans la rédaction d'un dossier, pour rendre un devoir ou pour écrire votre mémoire ou même votre thèse, vous serez confrontés à ces difficultés. Alors, plutôt que de vous laisser seul face à celles-ci, nous vous proposons d'apprendre ensemble comment les résoudre ! On est toujours mieux ensemble que seul n'est-ce pas ? Et en plus, comme vous le verrez, il est possible de s'amuser avec ces notions en les tordant et les retordant.

Ce MOOC comprend quatre grands modules qui s'enchaînent de manière logique : il est donc vivement conseillé de le suivre dans l'ordre proposé. Le premier module vous apprendra les principales règles du droit d'auteur, des droits voisins et du droit à l'image que vous devrez connaître et appliquer durant vos études. Ceci vous évitera de tomber dans le piège du plagiat – risque particulièrement redouté à l'université – et sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans un deuxième module. Dans le troisième module, nous verrons comment citer des documents et des images dans votre propre travail et comment rédiger une bibliographie en suivant les règles de la propriété intellectuelle et les normes académiques en vigueur. Enfin, vous apprendrez dans le quatrième module comment automatiser le processus de citation et de rédaction de la bibliographie en utilisant un outil de gestion de références bibliographiques nommé Zotero. Avec Zotero, si on a bien intégré les règles, c'est simple et ça va vite !

Mais pour assimiler complètement toutes ces notions, nous allons jouer ensemble. Oui, jouer, vous avez bien entendu ! C'est ce qu'on fait de mieux pour comprendre et retenir, n'est-ce pas ? Ainsi, à la fin du premier module sur la propriété intellectuelle, deux jeux vidéo vous seront proposés, que vous pourrez réaliser seul ou à plusieurs. Le premier jeu, « Partyright », porte sur les licences du droit d'auteur et le second, « Dura Lex sed Lex », associe toutes les notions que vous aurez apprises précédemment sur la propriété intellectuelle et le droit à l'image. Après le module 2 sur le plagiat, vous serez invités à vous lancer dans de folles parties de « « Master Quizz !' ». Et à la fin du module 3 sur la citation bibliographique, vous pourrez tourner les normes bibliographiques dans tous les sens avec le jeu « To be in the norms ».

Au cours de ce MOOC, on va apprendre bien-sûr, on va jouer, et on va peut-être sourire et rire. Mais à la fin, rien que du très sérieux : vous aider à obtenir votre diplôme ! Rentrez dans mon jeu, et les jeux seront faits pour vous !

Ce MOOC a été pensé et créé par l'Université de Guyane. Les jeux vidéo ont fait l'objet d'un partenariat avec le consortium Ikigai. Le projet a bénéficié du soutien du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche via l'appel à projets « AMI Emergences ».

Projet soutenu dans le cadre de l'AMI Emergences

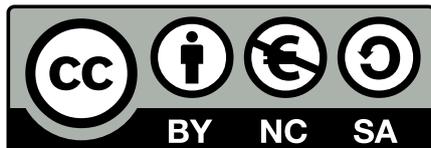
Crédits :

Cheffe de projet : Marie Latour, directrice adjointe du SCD de l'Université de Guyane

Responsables scientifiques : Annaïg Mahé, maîtresse de conférences en sciences de l'information et de la communication à l'URFIST de Paris / École nationale des Chartes / PSL et Rose-Marie BORGES, maîtresse de conférences en droit privé à l'Université Clermont Auvergne

Vidéos : Marie Latour (scénarii) et Flyy Lerandy (tournage et montage)

Serious games : Ikiġaï sur une idée originale de Marie Latour



2024